



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 5 juillet 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 juin 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, David Le Doussal, Gérard Jambou, Patrick Vaineau (jusqu'à 20h40) Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Serge Nilly, Yvette Bouguen, Martine Brézac

#### Pouvoirs :

Eric Alagon a donné pouvoir à Yvette Metzger  
Daniel Le Bras a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Michaël Quernez  
Isabelle Baltus a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Christophe Couic (à partir de 20h40)  
Brigitte Conan a donné pouvoir à Danièle Kha  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac  
Marc Duhamel a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Absent : Jean-Pierre MOING

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

**12. AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DU BUDGET DU SIVU POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS DU PAYS DE QUIMPERLE SUITE A LA DISSOLUTION DU SYNDICAT : MODIFICATION DE LA DELIBERATION SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DU BUDGET PRINCIPAL**

Exposé :

Suite à la dissolution du SIVU pour la Construction du Centre de Secours du Pays de QUIMPERLE (SIVU CCSPSQ), il y a lieu de clôturer ses comptes en affectant ses résultats dans les comptes de la Ville de QUIMPERLE.

Au compte de gestion 2016, le SIVU CCSPQ dégage un déficit de fonctionnement de 108 468,23€ et un excédent d'investissement de 115 713,12€.

Ces résultats sont affectés dans le budget principal de la Ville de Quimperlé comme suit :

Recettes d'investissement :

Article 1068 : réserves	- 108 468,23€
Article 001 : résultat d'investissement reporté	+ 115 713,12€
Total :	+ 7 244,89€

Compte tenu de ces éléments, il y a lieu de modifier la délibération n° 3 du 29 mars 2017 portant sur l'affectation des résultats 2016.

Ces éléments sont pris en compte dans la décision modificative n°1 du budget principal.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de modifier la délibération n° 3 du 29 mars 2017 portant sur l'affectation des résultats 2016 du budget de la Ville pour prendre en compte les résultats de clôture du budget SIVU CCSPQ constaté en 2016 suite à sa dissolution.

Au compte de gestion 2016, le SIVU CCSPQ dégage un déficit de fonctionnement de 108 468,23€ et un excédent d'investissement de 115 713,12€.

Ces résultats sont affectés dans le budget principal de la Ville de Quimperlé comme suit :

Recettes d'investissement :

Article 1068 : réserves	- 108 468,23€
Article 001 : résultat d'investissement reporté	+ 115 713,12€
Total :	+ 7 244,89€

Ces éléments sont pris en compte dans la décision modificative n°1 du budget principal.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 27 juin 2017

Décision : après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ.**

